

CONSEIL ÉCONOMIQUE

ET SOCIAL COMMUNAL

AVIS 2013 – 2014

La participation citoyenne

Présenté en séance plénière le 1er juillet 2014

Vous allez à présent découvrir le fruit de notre réflexion autour du thème de la participation citoyenne et surtout comment l'élargir et la dynamiser.

Dans le cadre de notre réflexion, nous avons donc souhaité vous présenter notre avis de manière fonctionnelle, synthétique et prêt à l'emploi.

Vous trouverez notamment le tableau général des propositions qui fonctionne comme un sommaire suivi du développement de chacune de ces propositions sous forme de fiche synthétique.

Cette forme vous permettra par la suite de retrouver facilement le contenu que vous cherchez.

En annexes, vous trouverez la rédaction des différents échanges qui ont amené le CESC à produire chacune de ses propositions.

Commençons par rappeler la problématique qui a été posée.

1°) La problématique

Questionnement de la municipalité :

Comment dynamiser les instances de participation de la Ville (CESC, CCQ, réunion publique) qui sont confrontées à un certain essoufflement ? Comment élargir les publics (jeunes, habitants des quartiers défavorisés) ? Quelles démarches ? Quelles ressources ? Quels outils ?

Afin de comprendre ce que sont ces instances, il convient de les décrire :

Le Conseil Economique et Social Communal (CESC)

Débattre et proposer des idées pour améliorer la vie de la commune : c'est la mission des Rezéens, membres du Conseil Economique et Social Communal mis en place depuis 1993.

Six à sept fois par an, les membres se retrouvent pour répondre à une question posée par la Ville ou à un problème dont ils se sont autosaisis dans différents domaines à l'échelle de la ville ou de l'agglomération.

Le CESC émet un point de vue citoyen sur ces questions et apporte un éclairage utile aux élus et services de la Ville.

Les Conseils consultatifs de quartier (CCQ)

Lieux de concertation, débats et initiatives **en théorie**, les Conseils consultatifs de quartier (CCQ) contribuent à la réalisation de projets visant le « bien vivre » de tous. Plusieurs fois dans l'année, c'est l'occasion d'échanger sur la vie du quartier, de faire des suggestions d'amélioration et de proposer des nouvelles idées **en théorie**. La participation des CCQ fait partie des étapes importantes de validation d'un projet concerté.

Objectifs :

Associer les habitants, les représentants d'association au débat sur la vie de leur quartier, favoriser le dialogue entre les générations, les catégories socioprofessionnelles, en permettant l'expression et l'écoute de tous, renforcer le lien social **en théorie**.

2°) Le constat

Le CESC a plus de 20 ans et les CCQ plus de 13 et s'essoufflent de plus en plus, d'où notre objectif : trouver des solutions pour dynamiser la participation citoyenne et les moyens de l'élargir à tous.

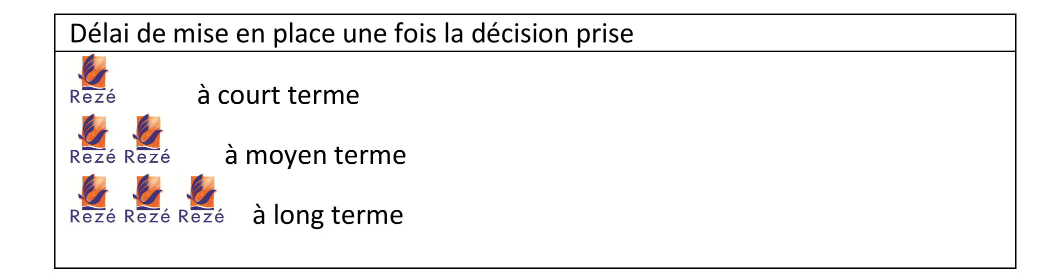
Pour ce faire, le groupe a organisé son travail en 5 étapes :

- Une phase de constat et d'analyse de documents ;
- Une phase de diagnostic composé d'entretiens extérieurs et d'un forum ouvert ;
- Une phase de réflexion et de préparation du point d'étape ;
- Une phase de développement des préconisations en reprenant dans le détail chacune d'entre elles ;
- Enfin, la rédaction de l'avis sous une forme dynamique et fonctionnelle.

3°) Le tableau général des propositions

Nous vous présentons le tableau suivant reprenant les 11 propositions constituant l'avis du CESC. Cette présentation n'indique aucune hiérarchie, aucun niveau d'importance et/ou d'immédiateté.

La légende suivante vous permet d'appréhender le délai que nous estimons nécessaire pour la mise en place de ces propositions tenant compte de la durée du mandat municipal :



Numéro proposition	Actions, propositions	Acteurs qui entreront dans la mise en œuvre des propositions	Délai de mise en place
1	Guide de la citoyenneté	Services municipaux, CESC, CCQ	Rezé
2	Conseil municipal des Jeunes	Elus, services municipaux, collèges/lycées	Rezé Rezé
3	Intégrer des publics « éloignés »	CESC, CCQ, Démocratie locale	Rezé Rezé
4	Faire une place au hasard	Services municipaux	Rezé
5	Favoriser l'expression citoyenne au sein des instances (CCQ et CESC)	CCQ – CESC – services municipaux	Rezé Rezé
6	Former les intervenants	Formateur extérieur	Rezé
7	Moyens extérieurs de communication	Service Com – TAN – CSC – Médias	Rezé
8	Familles monoparentales	Services municipaux, CCQ, CESC	Rezé Rezé
9	La chaîne de discussion	Services municipaux, CESC, CCQ	Rezé
10	L'Agora	Services municipaux, citoyens, CESC	Rezé Rezé Rezé
11	Un ensemble de bonnes pratiques	Services municipaux, CCQ, CESC	Rezé

4°) La mise en œuvre des propositions

A présent, voici le détail des propositions sous la forme de 11 fiches synthétiques présentées ci-après :

PROPOSITION N° 1

LE GUIDE DE LA CITOYENNETE

Donner envie, à la lecture du guide, de participer à la vie de la commune, quel que soit son âge.

Objectifs :

Trouver une réponse aux attentes du jeune et/ou du citoyen désirant s'exercer à la démocratie participative :

- Je suis au collège/lycée et je veux agir en faveur des jeunes ;
- J'ai 16 ans et je dois me faire recenser ;
- J'ai plus de 18 ans et je veux voter ;
- Je veux participer à la vie de mon quartier ;
- Je réfléchis à l'avenir de ma ville ;
- Je souhaite échanger sur un thème libre ;
- Je suis disponible en journée, mais pas en soirée ;
- Je suis peu disponible mais je souhaite participer au débat public ;
- Etc……………

En réponse à ces attentes, le guide explique comment :

- Intégrer le Conseil municipal des Jeunes.
- Etre recensé(e).
- S'inscrire sur les listes électorales.
- Intégrer les Conseil Consultatif de Quartier et le Conseil Economique et Social Communal.
- Participer à l'Agora.
- Participer à la chaîne de discussion.
- Transmettre ma réflexion sur le mur du quartier.

Mise en œuvre :

Ce guide se présente sous la forme d'un livret de format A5 dans le sens de la hauteur.
Il sera distribué :

- dans le Rezé Mensuel (1 à 2 fois par an).
- dans les collèges et lycées à chaque rentrée des classes de septembre.
- dans les centres socioculturels (présentoirs), la maison des Solidarités (Conseil général).
- dans les services municipaux (médiathèques, accueils, Arpej,…).
- lors du Forum des associations sur le stand de la Ville.
- dans les maisons de retraite.

Limites :

Ne peut s'adresser qu'à un public lettré.

Annexes :

Echanges n° 5-1

PROPOSITION N° 2

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Un **conseil municipal des enfants**, ou **conseil communal des jeunes**, **forum de la jeunesse**, est en France, une instance municipale destinée aux enfants ou aux jeunes, créé par des délibérations adoptées en conseil municipal. Il a un rôle consultatif (ses délibérations n'ont pas force réglementaire si elles ne sont pas approuvées par délibération du conseil municipal élu ou du maire).

Objectifs :

Le conseil municipal des enfants a pour mission d'initier les enfants à la vie politique réelle et de collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble des enfants pour améliorer la vie dans le cadre de leur ville. Il a pour mission complémentaire de les traduire en projets au bénéfice de tous. Ces idées et projets sont ensuite présentés au maire de la commune afin qu'ils soient inscrits au programme de la Ville.

Mise en œuvre :

Leur mode de fonctionnement est très variable selon la commune, la tranche d'âge (de 7 à 25 ans) et le mode d'entrée (élections en mairie, dans les écoles, désignation au sein d'associations représentatives, volontariat, tirage au sort, système mixte etc.) La plupart du temps, ils comportent l'obligation d'être scolarisé dans la ville.

Formellement, les conseils sont souvent présidés ou assistés par un conseiller municipal élu, tout en bénéficiant des moyens municipaux (ex: secrétaire de mairie). Le conseil se réunit alors en séance plénière périodiquement, environ 3 fois par an. Ces réunions plénières sont généralement publiques et en présence du maire. Il fait suite aux travaux qui auront été réalisés dans des commissions ou groupes de travail, qui se réunissent généralement 1 à 2 fois par mois.

Ses représentants sont généralement élus pour une période de 2 ans correspondant à 2 années scolaires. Il existe des conseils élus pour 1 an, voire pour 3 ans. En fonction de l'âge plancher, ce mandat pourrait être porté à 5 ans. Dans la plupart des cas, les conseils sont renouvelés en totalité.

Le nombre de conseillers est souvent calqué sur celui du Conseil municipal (39 membres pour Rezé).

Limites :

Coût et organisation.

Annexes :

Echanges n° 5-2

PROPOSITION N° 3

INTEGRER DES PUBLICS « ELOIGNES »

Les personnes souffrant d'un handicap et/ou ayant des difficultés à lire et écrire ne participent pas aux instances et pourtant leur avis/réflexion est important(e) pour la vie de leur quartier ou de leur ville.

Objectifs :

- Elargir la participation à tous les publics.
- Donner la parole à ceux qui ne la prennent pas ou peu.

Mise en œuvre :

- **Détection :** parrainage par les membres eux-mêmes.
- **Communication :** par les associations (resto du cœur, centres socioculturels…) et notamment par la sensibilisation des cadres de ces associations pour détecter le public visé.
- **Partenariat :** entre le Conseil Economique et Social Communal et les différentes associations identifiées.

Autre mise en œuvre possible :

Simplifier les documents d'inscription aux instances, aider les personnes en difficulté à les remplir grâce au parrainage.

Limites :

Eviter toute stigmatisation : il ne faut pas que les personnes parrainées puissent être identifiées comme telles.

Annexes :

Echanges n° 5-3

PROPOSITION N° 4

FAIRE UNE PLACE AU HASARD

Généraliser le tirage au sort peut permettre de faire venir de nouvelles personnes pour participer aux différents organes de démocratie participative.

Objectifs :

Dynamiser le fonctionnement de la démocratie locale rezéenne en permettant le renouvellement des participants et en faisant découvrir les différentes instances. Donner l'impulsion à des gens qui n'osaient pas franchir le cap de l'inscription volontaire.

Mise en œuvre :

Nous proposons que les Conseils Consultatifs de Quartier (CCQ) et le collège habitants du Conseil Economique et Social Communal (CESC) soient composés pour 50% de volontaires et pour 50% de tirés au sort. De plus, les personnes quittant les conseils devraient être systématiquement remplacées par des tirés au sort afin d'avoir un renouveau de personnes motivées même au cours d'une année de travail. Ce tirage au sort pourrait être annoncé dans les médias de la ville et de la communication serait nécessaire autour de ce système.

Nous proposons un nouveau mode de gouvernance des instances :

Le président de la séance plénière du CESC serait, lui-aussi, tiré au sort (avec possibilité de refus) au début de chaque plénière et exercerait son mandat sur une période limitée dans le temps - il serait président à partir de la fin de la séance plénière jusqu'à la fin de la suivante.

Pour les CCQ, un référent serait tiré au sort parmi les membres et serait chargé de préparer la prochaine réunion avec l'élu concerné.

Limites :

- Il faudra toutefois être vigilant à ne pas perdre de volontaires.
- Veiller à intégrer les nouveaux venus et à leurs donner les outils pour suivre le travail effectué.
- Attention au cumul des fonctions : les présidents de collège ne pourraient cumuler leur fonction avec celle de président de séance plénière.

Annexes :

Echanges n° 5-4

PROPOSITION N° 5

FAVORISER L'EXPRESSION CITOYENNE AU SEIN DES INSTANCES

Cette proposition, qui tourne autour de l'expression, vise à **ouvrir les débats à toutes et à tous**. L'idée générale est d'adopter des modes de fonctionnement plus participatifs.

Objectifs :

- Favoriser l'expression citoyenne au sein des Conseils Consultatifs de Quartier (CCQ) et du Conseil Economique et Social Communal (CESC).
- Amener d'autres citoyens à participer ponctuellement et/ou par écrit aux thèmes abordés et/ou repris par les instances existantes.

Mise en œuvre en 3 points :

- Organiser de 1 à x fois dans l'année un forum ouvert (cf. mode opératoire de décembre 2013) – il s'agit de réunir des membres d'instance, du public non adhérent et la municipalité (élus et/ou services municipaux) en mairie et lancer le débat sur divers sujets proposés en séance. C'est aussi l'occasion d'enrichir la réflexion de chaque instance par les questions et réponses énoncées par les participants.

- Créer des « Murs du quartier » : liberté d'expression offerte à tous les citoyens avec la possibilité d'écrire ses remarques/réflexions sur un tableau dans le hall de la mairie, les centres socioculturels, avec ou sans thématique de réflexion. Les échanges seraient consultables sur le site Internet de la Ville par le biais d'une photo du tableau.

- Organiser des portes ouvertes des instances : de façon ponctuelle ou régulière, les membres de chaque instance peuvent inviter un observateur (amis, famille, voisins,…) qui pourra éventuellement participer aux débats.

Limites :

Mur du quartier :

- possibilité de dérapages verbaux (petites annonces, revendications, annonces commerciales) ;
- ne peut fonctionner sans mode d'emploi simple et précis ;
- ne peut s'adresser qu'à un public lettré.

La gestion de la liberté.

Annexes :

Echanges n° 5-5

PROPOSITION N° 6

FORMER LES INTERVENANTS

C'est donner aux participants (membres et élus) les outils nécessaires à un échange équilibré et constructif.

Objectifs :

Chacun ayant des caractères différents, certains peuvent prendre le dessus sur une réunion et laisser peu de place à des individus plus discrets mais qui ont pourtant un point de vue intéressant à donner. Prendre la parole en public peut être un frein à la participation, surtout pour les personnes les plus en difficultés.

Ces formations ont pour objectif d'amener les « silencieux » à s'exprimer et les « bavards » à écouter.

La mise en œuvre :

Mettre en place des séances de formation sous la direction d'un professionnel dans une salle de la mairie afin d'acquérir des outils de partage de parole.

Limites :

La timidité ou l'assurance de certains participants.

Annexes :

Echanges n° 5-6

PROPOSITION N° 7

MOYENS DE COMMUNICATION ET LIEUX OU TOUCHER LES JEUNES

Les jeunes sont un des publics absents dans les organes de démocratie participative. Quels moyens peut-on mettre en œuvre pour capter leur attention ?

Objectifs :

Multiplier les points de communication pour toucher un maximum de jeunes.

Mise en œuvre :

- Diffuser des publicités dans les journaux gratuits que les jeunes lisent beaucoup dans les transports (20 minutes, Métro).

- Aller à leur rencontre dans les transports en commun ou sur les quais de tramway à Rezé et les inviter aux réunions des instances de démocratie locale.

- Diffuser de l'information sur les panneaux d'affichage des tramways et des busways.

- Distribuer des autocollants et/ou flyers comportant un QR code pointant vers une page internet du site la Ville en rapport avec la démocratie participative.

Limites :

Cette communication pourrait être efficace mais a toutefois un coût à prendre en compte.

Annexes :

Echanges n° 5-7

PROPOSITION N° 8

LES FAMILLES MONOPARENTALES

Il s'agit de permettre aux parents seuls de pouvoir participer aux débats en mettant en place un moyen de garde de leur(s) enfant(s).

Objectifs :

Libérer les parents des contraintes familiales.

Mise en œuvre en 3 points :

- Mettre en place un système de garderie, tel que celui du guichet unique de la rentrée de septembre, pour les réunions du soir, dans un local ou à domicile.

- Réunions en journée qui permettraient aux parents de participer aux débats pendant que l'enfant est à l'école.

- Accepter les enfants dans la réunion (convivialité comme point positif).

Limites :

- Coût.

- Personnel municipal ou volontaire pour la gestion de la garderie/ garde des enfants ?
  Définition des responsabilités en cas de blessures/incidents.

- Organisation.
  Le bruit dû à la présence d'enfants.

Annexes :

Echanges n° 5-8

PROPOSITION N° 9

LA CHAÎNE DE DISCUSSION

L'idée principale est que des gens qui ne peuvent être présents aux réunions puissent aussi participer au débat, de permettre à deux groupes différents à deux moments différents de poursuivre le débat.

Objectifs :

Assurer la continuité des débats entre deux réunions sur un même thème (malgré la rotation des participants).

Mise en œuvre :

Il s'agit de faire vivre le débat en continu sur une période de temps donnée en y faisant participer deux groupes distincts – l'un en journée, l'autre en soirée – et en confrontant les réflexions et remarques afin d'apporter des réponses aux questions posées.

Cette chaîne a besoin pour vivre :

- de lieux d'expression :

  CSC, maison du Développement Durable, mairie, Internet (site Ville).

- d'un animateur :

  Il peut s'agir d'un citoyen volontaire ou d'un agent communal.

- d'un rapporteur :

  Le lien entre tous les participants doit être maintenu par le biais de synthèses des débats/relevés de décisions rédigés par le rapporteur (citoyen volontaire ou agent communal) et par la mise à disposition des comptes-rendus de séance des instances (Conseils Consultatifs de Quartier et Conseil Economique et Social Communal) concernées par cette chaîne.

Limites :

- Liberté.
- Disponibilité du personnel mairie.
- Dérive – Passion.

Annexes :

Echanges n° 5-9

PROPOSITION N° 10

L'AGORA

L'Agora est un lieu d'échanges et de débats autour de sujets à dimension locale, nationale, internationale ou sociétale en lien avec la vie à Rezé.

Objectifs :

Les objectifs sont multiples : recréer du lien social autour de sujets communs. Permettre de ramener les habitants au débat citoyen et surtout de l'ouvrir à tous. Il s'agit aussi de créer un endroit auto géré où le choix des thèmes de discussion est libre et où le civisme est à l'honneur.

Mise en œuvre :

Dans un premier temps, il convient d'aider au lancement des débats en y proposant des thèmes.

Un animateur, membre ou non d'une instance existante, volontaire pourrait se charger d'initier et de gérer les débats dans un esprit et une approche de convivialité.

Le Conseil Economique et Social Communal évoque des moments particuliers de la journée tels qu'un petit-déjeuner, un brunch, un café, ou buffet débat.

Nous pensons également à y lier un lieu virtuel type forum ou tout autre outil numérique afin de permettre à tous de participer en utilisant les technologies actuelles de communication.

La présence d'accès internet serait également utile pour faire des recherches d'éléments complémentaires en lien avec le thème de discussion abordé.

Nous pensons qu'une synthèse / compte-rendu / relevé de décisions devra ponctuer les échanges pour en conserver une trace.

Pour lancer et réussir l'Agora, un plan de communication est à définir : de la conception, à la diffusion

Limites :

Les limites sont d'ordres civiques. Les passions peuvent s'exprimer. C'est à la fois une bonne chose et un éventuel risque de débordement.

Les coûts au niveau du lieu en tant que tel et du plan de communication sont à prévoir.

Annexes :

Echanges n° 5-10

PROPOSITION N° 11

UN ENSEMBLE DE BONNES PRATIQUES

Il s'agit de remarques applicables immédiatement qui peuvent rendre plus agréables les débats dans les instances participatives.

Objectifs :

- Favoriser la réflexion des membres des Conseils Consultatifs de Quartier (CCQ) et du Conseil Economique et Social Communal (CESC) dans de bonnes conditions d'exercice de leur mandat.
- Faire évoluer le fonctionnement des instances.

Enoncés :

Nous vous présentons 14 points sans lien les uns avec les autres, ni hiérarchie entre eux, issus des entretiens menés lors du Forum du 19 décembre 2013.

1) Faire en sorte que le 2nd C (Consultatif) de CCQ ne soit pas qu'un vain mot.

2) Expliquer les règles de fonctionnement lors de la 1ère séance plénière et les rappeler régulièrement afin d'éviter tout malentendu sur le but de chaque instance.

3) Ne pas faire travailler une instance sur une question alors que le projet est déjà en cours de réalisation par les services municipaux.

4) Avant toute réflexion, expliquer le rôle de chaque intervenant et leur habilitation à intervenir sur un domaine précis (collectivités : Région, Département, Nantes Métropole, communes).

5) Agenda : prévoir toutes les séances de travail sur une année dès la plénière de présentation des sujets (CESC) – à chaque début d'année d'exercice (CCQ).

6) Les quartiers : identifier les limites de chaque quartier avec précision – distribuer une carte par CCQ de son quartier – établir une carte générale de Rezé avec les limites précises de chaque quartier = chaque citoyen peut ainsi voir dans quel quartier il est domicilié.

7) Nommer un ou plusieurs référents par quartier (courriel ou accès site internet Ville) récoltant les remarques et/ou suggestions des habitants du quartier.

8) Créer un bureau par CCQ : instance rassemblant les référents, collectant les informations, les priorisant et proposant 50 % des ordres du jour.

9) Instituer la convivialité en proposant aux membres d'amener une « collation » lors des séances de travail.

10) Possibilité réelle de s'autosaisir sur des questions particulières (CCQ).

11) Ouvrir officiellement les CCQ aux associations présentes dans le quartier.

12) Faire participer les services municipaux à la communication sur les instances (CCQ et CESC) : transmettre une brochure sur chaque instance (éventuellement le guide de la Citoyenneté) aux jeunes inscrits d'office sur les listes électorales, aux jeunes venant se faire recenser et aux nouveaux Rezéens.

13) Créer une adresse courriel pour joindre chaque CCQ ou un espace dédié sur le site internet de la Ville ou un forum animé et modéré par les référents.

14) Modifier le règlement des instances concernant les absences multiples des membres inscrits aux ateliers : elles entrainent l'éviction des membres absents continuellement et remplacement en cours de mandat (communiqué de presse, tirage au sort à partir des listes électorales pour les habitants).

Limites :

Aucune n'a été déterminée à ce jour.

Annexes :

Echanges 5-11 : Compte-rendu des interventions du Forum du jeudi 19 décembre 2013 en mairie, salle Moyano-Delgado

CONCLUSION

Notre but premier est que les citoyens deviennent acteurs de la démocratie.

Nos préconisations en posent des bases possibles.

C'est pourquoi les membres du CESC souhaitent être acteurs dans la mise en œuvre de ces propositions.

Les membres du CESC remercient pour leur participation à l'élaboration de cet avis :

Les Intervenants :

CCQ :

- **Pont-Rousseau :** Sylvie Chedemail, Michelle Le Barillec, Romuald Tisserand, Rosemary Déramé, Jacques Coste, Nathalie Pineau
- **La Houssais :** Serge Baconnais, François Chavanelle, Renée Boutet, Patrick Halphen
- **Rezé-Hôtel-de-Ville :** Aline Blondel, Jacques Frémont
- **Blordière :** Paul Barrais
- **Château :** Daniel Gouar
- **Ragon :** Marcel Harnois, Georges Barteau
- **Trentemoult :** Eric Perraud

Elus : Pierre Quénéa, adjoint au maire, Cyril Hunault, adjoint au maire, Colette Reclus, conseillère municipale

Education Nationale : Guylaine Bertrand, enseignante en histoire géographie instruction civique en collège

Soutien logistique : Lucie Gineau et Sylvain Berthomeau (Service Démocratie locale), Thierry Goussin (secrétaire du CESC)

5°) Les annexes

<u>Comptes rendus des échanges autour des propositions</u>

5-1 Le guide de la citoyenneté

Cette idée découle du Code de la rue, un travail du CESC qui a bénéficié d'une bonne communication. Il s'agirait d'y inscrire une dizaine de propositions, d'items, sur la citoyenneté. Ce guide s'adresserait à tous et pas seulement aux jeunes. L'idée est qu'il accompagne le jeune vers son premier acte de citoyen, et le guide vers les instances de participation. Le sens donné au Code est de récupérer les gens qui font défaut. L'atelier se lance dans un brainstorming afin de trouver des petites phrases définissant ce qu'est être un citoyen. Ce brainstorming se poursuivra sur les prochaines séances. A un objectif répondra un moyen, l'idée étant de « dépolitiser » la présentation des modes de participation. Pour la diffusion du Guide, un dépliant pourrait être inséré dans le « Rezé Mensuel », comme cela avait été fait pour le Code de la rue. Autre mode de distribution intéressant, dans les collèges et lycées, ce qui est un moyen de toucher également les parents.

5-2 Le conseil municipal des jeunes

Cette idée sera aussi mise dans le guide de la Citoyenneté. La proposition en elle-même n'est pas innovante, cela existe dans pas mal de communes. L'atelier doit voir quel sens il lui donne, mais devra détailler davantage ce qui est plus innovant, comme l'Agora.

Un Conseil municipal des jeunes fonctionne comme un Conseil municipal. Les jeunes se saisissent des sujets qui les touchent : éclairage, cheminement vers l'école et sécurité, aires de jeux… Les décisions sont prises comme en Conseil municipal et validées par le Conseil municipal des adultes. Elles seront effectives à court terme. Il est rapporté qu'à Saint-Sébastien, 100 % des décisions sont mises en œuvre très rapidement. Dans cette ville, le recrutement marche par volontariat, avec une information diffusée dans les écoles. L'idée est émise pour Rezé d'imaginer un tirage au sort sur les enfants de CM2. Ils pourraient être élus sur 5 ans, avec une rotation tous les ans en fonction des défections. Ainsi un jeune qui s'intéresse pourrait rester 5 ans. Cela mettrait en valeur la notion d'engagement incluse dans la participation. La longueur du « mandat » suscite des doutes dans l'atelier. Ce pourrait être 4 ans, soit le temps du collège. L'idée est de souligner que la citoyenneté c'est de l'engagement. Il serait possible d'être dans le Conseil municipal pendant 4 ans et arrêter deviendrait un acte volontaire. L'idée d'un tirage au sort pour les enfants suscite également des réserves. Le tirage au sort serait une invitation, pas une obligation. Cela permettrait de ne pas être que sur les CSP+. Généralement les jeunes volontaires sont ceux qui sont bien « managés » par leur famille.

A Saint-Sébastien, le Conseil municipal des jeunes fonctionne sur l'année scolaire et sur deux ans. Le nombre d'enfants doit être limité à une quarantaine : on en compte 4 000 sur Rezé et cela nécessite un encadrement. Le nombre de 39 membres, le même qu'au Conseil municipal, serait symbolique. L'atelier débat sur le fait de savoir s'il faut limiter la participation aux enfants habitant la commune, comme cela se fait à Saint-Sébastien. Il décide d'ouvrir aux enfants scolarisés sur la commune.

5-3 Amener les publics éloignés

L'objectif est de trouver une autre façon de travailler, avoir un regard différent.

Il est proposé de généraliser les binômes afin qu'on ne puisse pas détecter les personnes parrainées. L'atelier trouve l'idée intéressante mais sa mise en œuvre ne semble pas réalisable.

Propositions de règles de fonctionnement :

- systématiser le **bâton de parole** (faire circuler un bâton – ou tout autre objet - ; celui qui l'a en sa possession s'exprime, permettant ainsi l'expression de chacun).

- lors de la 1ère réunion d'une instance, lors du tour de table de présentation, se contenter de décliner son prénom et son adresse/ quartier afin de **mettre tout le monde au même niveau**, sans distinction de catégorie socio-professionnelle.

- employer **des mots compréhensibles par tous** dans les documents relatifs aux instances (ex : commencer les comptes rendus par une sorte de synthèse facile à comprendre).

5-4 Faire une place au hasard

- actuellement, le tirage au sort existe dans les CCQ afin d'augmenter le nombre d'inscrits dans les quartiers où cela fait défaut.

- pour le CESC, proposition d'effectuer un tirage au sort parmi les différentes associations afin que ce ne soit pas toujours les mêmes qui soient représentées. Possibilité également d'effectuer ce tirage au sort au sein de chaque association, parmi les adhérents eux-mêmes. Il est souligné que certaines personnes préfèrent se faire désigner par leur association plutôt que de façon individuelle afin d'augmenter leur chance d'être sélectionnées.

- le système de tirage au sort est perçu par certains comme l'essence même de la démocratie mais le risque de faire appel uniquement à ce procédé est de faire baisser le nombre d'inscrits et de se retrouver uniquement avec des novices.

- la proposition que chaque année 1/6ème des membres soient renouvelés n'est pas retenue.

- la création d'un collège « tirés au sort » risquerait de créer davantage de mécontents que de satisfaits.

- dans le cas d'une présidence tournante au CESC, mise en place d'un cahier de suivi et transmission d'un dossier comprenant les comptes rendus des bureaux et plénières de l'année en cours.

5-5 Favoriser l'expression au sein des instances (CCQ et CESC)

Cette proposition, qui tourne autour de l'expression, vise à **ouvrir les débats à toutes et à tous**. L'idée générale est d'adopter des modes de fonctionnement plus participatifs, au moyen par exemple du forum ouvert. L'atelier débat sur la notion de portes ouvertes. Celles-ci pourraient être sans objet (forum ouvert) ou avec un thème précis. Cette problématique d'expression citoyenne ne concerne pas que les CCQ, elle touche aussi le CESC à travers ces deux constats : peu de vraie implication des membres dans le fonctionnement du CESC et absence d'autosaisine. Une idée avancée pour changer les choses est d'organiser les plénières du CESC sous forme de forum ouvert. Plus précisément, **la plénière d'étape du CESC pourrait être ouverte à tout le monde**. Il s'agit de la présentation des travaux en cours et non de l'avis du CESC. C'est un moment d'ouverture du débat. Par ailleurs à chaque réunion **chaque membre pourrait avoir un invité**, quelqu'un ayant envie de découvrir le CESC. L'objectif étant d'attirer de nouvelles personnes vers les instances. La règle pourrait être que « chaque membre d'une instance peut inviter un observateur ». On verrait ensuite si la personne peut parler ou pas.

Le **mur du quartier** ne serait pas réservé aux seuls membres des CCQ. Il serait libre et sans censure. La question dont débat l'atelier est celle de la reprise de ce qui sera écrit sur le mur : comment et par qui ? Favoriser l'expression doit en effet servir à alimenter le débat. L'expression, qui viendra en parallèle des réunions organisées en permanence, sera reprise si elle est intéressante. Mais il faut se donner la possibilité d'appréhender ce qui a été dit. D'où le débat sur les modalités pratiques. L'avantage d'une borne serait de saisir le message et de le conserver. La borne semble exploitable plus facilement que l'autre choix, le mur vu comme un mode d'expression. Pour la restitution du mur, **les membres des instances pourraient prendre le mur en photo et demander à la Ville de le mettre sur son site Internet**. Cette solution semble la plus pertinente pour que l'information circule.
Par rapport au mur s'expriment des craintes d'y voir des insultes, des choses à la limite de la légalité, des dérapages avec des petites annonces. Les membres de l'atelier débattent du coup sur la notion de liberté et ses limites. Une des solutions proposées serait de laisser au citoyen le droit d'effacer ce qui ne lui plaît pas, mais elle n'emporte pas l'adhésion. Le fait de **placer le mur au sein des instances** permettrait sans doute de limiter les débordements. Pour ce qui est du fonctionnement du mur du CESC par exemple, le CESC pourrait poser une question sur ce mur ou alors l'expression serait libre. Il pourrait y avoir des semaines avec thématiques et d'autres sans. La thématique pourrait venir des instances ou du citoyen. Le mur du CESC pourrait être placé dans le hall d'entrée de la mairie ou dans une salle de réunion.

Cette idée du mur, est-il demandé, ne se rattache-t-elle pas au système de la chaîne de discussion. C'est un projet plus vaste car plus ouvert que la chaîne, tranche l'atelier.

L'idée du mur du quartier partant un peu dans tous les sens, l'atelier décide de clarifier les choses et de préciser le mode de traitement de l'information. Cette idée est liée au manque d'expression. Le rôle de la démocratie participative est bien de trouver des liens entre élus et non élus. Le mur pourrait en être un. Chaque instance pourra définir le mode d'emploi de « son » mur. Pour résumer, **le mur est un outil pour échanger autrement que par l'oral**. Les membres des instances peuvent figer (sous forme de photo) un mur pour le partager avec d'autres.

5-6 Former les intervenants

Néant

5-7 Moyens de communication et lieux où toucher les jeunes

Parmi les lieux ciblés pour communiquer auprès des jeunes sont cités les clubs sportifs, les CSC, les associations en général, l'Ecole de musique.

Retenue, l'idée de proposer aux membres des instances de démocratie participative, et notamment du CESC, d'**animer des réunions de présentation à destination des associations et des écoles** présente un double avantage. Elle permet d'intégrer les membres des instances. Et aide à la dynamique interne par son côté participatif. La limite de cette proposition sera la disponibilité des membres du CESC, d'autant que l'on risque de ne pouvoir s'appuyer que sur la vingtaine de membres qui travaillent en atelier.

Ces interventions dans les associations et écoles pourraient donner matière à des articles dans la presse. Une autre idée avancée est d'utiliser les journaux pour lancer un débat dans le tram.
Pour ce qui est de la **communication dans le tramway**, il est souligné qu'il s'agirait d'une intervention extra-municipale car les moyens de communication dans les transports sont métropolitains. L'idée, qui sous-entend un accord avec la TAN, serait de diffuser des messages d'information au moment de présence des jeunes dans le tramway. Yves Madeline rappelle qu'il a rencontré une étudiante qui lui a dit que le principal moment de disponibilité des étudiants était durant leur transport. Attention, est-il néanmoins rappelé, à ne pas oublier que la question de la Ville est de « dynamiser les instances de la Ville » et non pas la citoyenneté en général. Il faudra donc cibler les lignes 2 et 3 du tramway et voir s'il est possible d'arrêter le message au-delà de Pirmil. Les stations Diderot, proche du lycée Jean Perrin, et Trocardière, proche du collège Allende, sont des cibles prioritaires. Autre proposition reprise : **proposer à la ville d'éditer des autocollants avec des QR Codes** pointant sur des pages du site Internet de la Ville concernant les jeunes. Une distribution ciblée de ces autocollants vers les jeunes, via les écoles, les associations, serait privilégiée. Les enfants et les adolescents étant des vecteurs de communication, on pourrait ensuite retrouver ces autocollants ailleurs. Des QR Codes pourraient également être mis dans la ville.

Le lien suggéré entre le Conseil municipal des jeunes et cette proposition sur les moyens de communication et lieux où toucher les jeunes, n'apparaît pas évident. Le Conseil municipal des jeunes sera donc traité comme une proposition à part.

Comme à plusieurs reprises auparavant, les membres de l'atelier s'accordent sur le fait de proposer leurs idées, même si certaines peuvent sembler utopiques, et de ne pas poser la question des moyens dès le début, ce qui pourrait constituer un frein.

5-8 Les familles monoparentales

Le constat est partagé que les familles monoparentales sont un public particulier, parmi d'autres, et qu'elles ne sont pas suffisamment représentées dans les instances. Leur absence tient à des contraintes familiales, mais aussi à des contraintes financières pour le mode de garde.

La question d'un **mode de garde proposé à ces familles durant les réunions** est longuement abordée par l'atelier. L'objectif étant que l'enfant ne soit plus un frein pour ce public. Plusieurs solutions sont évoquées et les différents problèmes d'organisation soulevés. Une forme de crèche municipale durant le temps de la réunion nécessite un personnel de crèche et une assistante maternelle. L'atelier étudie d'autres solutions, notamment si la Ville oppose à cette proposition la question de son coût, ce qui semble probable. Une autre possibilité est que les gens s'organisent eux-mêmes. Une alternative est d'accepter la présence en réunion des enfants, même en bas âge. Une façon pour certains de « remettre de l'humain dans la société », une idée quelque peu utopique pour d'autres.

Une autre solution émerge, celle d'un appel à garderie volontaire. A titre d'exemple, des anciens du CESC pourraient garder les enfants gratuitement, avec une forme d'échange de services. Dans cette idée d'une garde à domicile sur volontariat, la Ville procéderait uniquement à la mise en contact. Elle pourrait jouer un rôle de communication dans son mensuel. Il s'agirait de confier son enfant à quelqu'un que l'on connaît grâce à la Ville. Mais les gens sont-ils prêts à laisser leurs enfants à « n'importe qui » ? Pour permettre une mise en œuvre simple, une autre solution est proposée : à chaque réunion un membre du groupe désigné s'occuperait des enfants, ce qui permettrait à des gens bloqués par leurs enfants de pouvoir venir avec eux. Des voix s'élèvent dans l'atelier pour juger plus compliqué de trouver parmi les membres des instances que de trouver des gens ailleurs. L'alternative de l'appel à volontariat, observent-elles, permet de répondre à la problématique du coût et de l'organisation lourde d'une garderie. D'autres voix contraires jugent plus difficiles de faire du cas par cas que de rassembler les enfants sur un seul lieu. Le débat porte sur le fait de savoir si la garde gratuite d'enfants est quelque chose de plus répandu que la présence des enfants dans une réunion. Cet échange sur le bénévolat donne à l'atelier **l'idée d'un préambule**, qui mettrait en avant la nécessité absolue d'une évolution des mentalités en France, d'une forme de dévouement au service public et de la nécessité que chacun mette la main à la pâte et fasse preuve de civisme.

5-9 La chaîne de discussion

La question est posée de savoir si pour la chaîne de discussion on part d'un débat organisé au CESC ou dans les CCQ, qui après tourne dans d'autres lieux, ou si l'on part d'un autre lieu, avec un débat qui tourne et revient au CESC. L'idée principale est que des gens qui ne peuvent être présents aux réunions puissent aussi participer au débat, de permettre à deux groupes différents à deux moments différents de poursuivre le débat.

Cela permettrait par exemple au CESC d'avoir une réflexion plus profonde, où tout le monde pourrait être entendu. Il y aurait un débat, il faudrait faire un lien, une synthèse pour une autre réflexion, puis une dernière synthèse. L'éventualité d'un enregistrement apparaît compliquée car il faudrait un temps énorme pour le restituer.

La question est posée de **savoir si la chaîne de discussion a un lien avec le mur d'expression ?** Non, le mur d'expression est quelque chose de plus libre, d'ouvert à tout le monde, de moins lié aux membres d'une instance. C'est une manière d'élargir les publics. La chaîne de discussion est-elle clairement utile au CESC. Yohann Dauffy fait part de son expérience personnelle. Régulièrement absent des ateliers cette année, il constate que lorsqu'on n'est pas présent physiquement, on ne s'autorise pas de la même façon des commentaires. Son ressenti est que quelque part on n'a pas son mot à dire, on n'a pas la légitimité quand on n'est pas venu. Le fait que l'atelier n'arrive pas à être au complet est un regret partagé. Une réunion complémentaire pourrait-elle y pallier ? Si l'idée est retenue de démultiplier les réunions du CESC, il faut un compte-rendu à l'issue de chaque réunion et un lien entre les deux réunions, une animation. La limite réside alors dans le temps pris par les personnes qui accompagnent les instances, CESC et CCQ. Une solution est d'imaginer des points d'étape où le personnel municipal est là et de faire sans lui entre temps. Il doit être possible de permettre à des citoyens de Rezé de s'exprimer sans se raccrocher à la municipalité. Ne serait-il pas possible de mobiliser des bénévoles dans le cadre des CSC ? Il existe un tissu local important sur Rezé, les CSC connaissant bien les habitants : ce pourrait être un moyen d'attirer du monde. Dans cette perspective, on ouvre la chaîne de discussion à d'autres groupes que les CCQ et le CESC. L'idée est d'utiliser d'autres structures que la mairie pour réunir des membres, d'avoir plus de personnes, d'autres locaux. Le sens d'associer les CSC à cette proposition serait de multiplier les lieux. Dans ce cadre, **la chaîne de discussion permet d'associer les membres des instances, mais aussi d'autres citoyens rezéens**. Le relevé de décision pourrait être mis sur le web (dans un forum de discussion).

L'idée est de ramener des gens qui ne font pas partie du CESC ou des CCQ dans la discussion, pour à un moment ou un autre les attirer vers les instances. Chacun pourrait être appelé à commenter les relevés de décisions, à les enrichir. Le risque, objecte un membre de l'atelier, est qu'un début d'idée soit monté en épingle et focalise l'attention. Il existe un risque de dérive.
Une idée est émise à côté de cette proposition, celle de filmer la séance plénière et de la mettre en ligne sur le site Internet de la Ville. Pour ce qui est de filmer les ateliers, l'atelier s'accorde pour dire qu'être filmé bloque dans l'expression. Cela n'a plus rien à voir, on ne parle plus en liberté.

Sur les modalités de fonctionnement de la chaîne de discussion, un consensus avait été trouvé sur cette idée : à chaque fois **une personne assure le suivi entre deux réunions, un rapporteur fait le lien**. Afin que le rôle ne soit pas trop lourd pour le rapporteur, l'atelier part sur l'idée d'un relevé de décisions plutôt qu'un compte-rendu. Un relevé de décisions pourrait être systématisé à chaque réunion, ce serait un objectif simple et obligatoire à chaque fois. Un compte-rendu est plus contraignant : il faut prendre des notes et le valider. Un compte-rendu pourrait être commun à deux, trois ou quatre réunions. La question est posée de savoir si c'est toujours la même personne qui fait le lien. Faut-il un chef d'orchestre ? Si c'est toujours la même personne, l'inconvénient est que l'on perd la souplesse.

5-10 L'Agora

Le lien et les différences entre les différentes innovations proposées sont reprécisés. L'Agora est quelque chose d'ouvert à tous. Le mur est un moyen libre d'échanges et l'expression, avec une ouverture totale. La chaîne de discussion est un dispositif pour qu'une structure continue son débat malgré la rotation des participants. L'Agora a un lien avec le mur, celui d'ouvrir directement au débat.
L'Agora est une nouvelle structure, une troisième instance, ce n'est pas un endroit où le sujet est imposé. Le mur peut aider l'Agora à choisir des sujets. Ce sont trois concepts indépendants, qui peuvent s'articuler. Un des points de ressemblance est la nécessité de l'animation. Pour amorcer, il faudrait inviter au départ sur plusieurs sujets et partir sur celui qui intéresse le plus les présents.

Certains membres de l'atelier ont du mal à voir concrètement l'Agora. La Ville dirait que l'Agora est ouverte, fournirait un pot et un animateur. L'animateur permet à ceux qui viennent souvent d'animer à leur tour. Cela peut marcher ou pas. Il faut un lieu, une date, une structuration et une étiquette. L'Agora pourrait en quelque sorte être le think tank de la Ville. La question se pose de savoir si les gens vont venir pour quelque chose de plus sans but préétabli. Au niveau de l'organisation, personne n'est censé venir à l'Agora, excepté celui qui a proposé le sujet. Il faut pour que cela fonctionne que l'Agora soit un lieu de vie, il faut quelque chose qui unisse les gens. Le rapport avec les petits-déjeuners d'entreprise est mentionné. A titre d'exemple, l'agora aurait pu être un lieu où discuter de l'Europe avant les élections européennes. Il serait utile d'y trouver un accès à Internet pour permettre la recherche d'informations à plusieurs.

Le danger est que ce qui se dit à l'agora ne soit pas repris. Faut-il formaliser, **transmettre ce qui est dit à la municipalité** ? L'atelier estime que la parole des gens de l'agora doit être entendue à un niveau supérieur, cela donnerait une autre portée.

Le reproche entendu avec les CCQ est qu'ils ne sont pas un lieu de débat, on y écoute la bonne parole. L'avantage de l'agora serait d'être un lieu de débat. Les sujets pourraient être proposés par les instances (les cafés débats font recette avec des sujets imposés) et à terme être libres.

La question est posée de savoir si l'agora peut être un lieu sur lequel on peut intéresser et **recruter pour les instances existantes**. Oui, car il s'agira en quelque sorte d'une formation à l'animation. C'est une manière de donner envie de débattre.

Cela peut permettre d'avoir un vivier de participants aux structures, même si, est-il rappelé, ce n'est pas l'objectif initial. L'agora est un type de réponse qui ne s'adosse pas aux structures. Il s'agit d'offrir de nouveaux moyens adaptés aux modes de vie actuels, pour des gens qui ne veulent pas s'engager durablement. En espérant qu'ils se prennent au jeu et restent. Cette question du recrutement de gens qui restent dans les instances fait débat au sein de l'atelier. Par rapport à la question de la Ville, la réponse de l'atelier aurait pu être de changer de structures.

La Ville n'a pas demandé Comment fait-on pour recruter ? Avec l'agora l'atelier propose une autre structure, une autre manière de participer. Elle se saisira de sujets dont on traite plutôt en une demi-heure, pas sur une année. On peut imaginer plusieurs sujets pour une réunion de l'agora, du coup par coup.

Il faudra dans la mise en œuvre réfléchir au lancement de l'agora, qui sera essentiel pour que cela fonctionne. Il faudra un plan de communication et une inauguration. Un risque évoqué est celui de l'entre soi si on n'arrive pas à ouvrir, que les gens se fassent plaisir. D'où la nécessité de la présence d'un animateur. A chaque agora quelqu'un prendra la responsabilité d'organiser la suivante. Cela peut être inscrit sur le mur du quartier. On peut imaginer cette forme : « Je veux réunir l'agora tel jour pour parler de telle chose ». Il n'y aura pas de réunion sans initiative.

5-11 Un ensemble de bonnes pratiques

Compte-rendu des interventions du Forum du jeudi 19 décembre 2013 en mairie, salle Moyano-Delgado

Etaient présents :

CESC :

- **Collège des associations :** Geneviève Leibe, Yves Madeline
- **Collège des habitants :** Stéphanie Le Derf, Frédéric Guillaumet, Pierre Martinez,
  François Nicolas, Jérôme Paul-Plocinik
- **Collège des syndicats :** Martine Mabon

CCQ :

- **Pont-Rousseau :** Sylvie Chedemail, Michelle Le Barillec, Romuald Tisserand, Rosemary Déramé, Jacques Coste, Nathalie Pineau
- **La Houssais :** Serge Baconnais, François Chavanelle, Renée Boutet, Patrick Halphen
- **Rezé-Hôtel-de-Ville :** Aline Blondel, Jacques Frémont
- **Blordière :** Paul Barrais
- **Château :** Daniel Gouar
- **Ragon :** Marcel Harnois, Georges Barteau
- **Trentemoult :** Eric Perraud

Assistaient également :

Sylvain Berthomeau, assistant administratif service Démocratie locale

Thierry Goussin, secrétaire du CESC

Etaient excusés :

- **Collège des habitants :** Bernard Meslé
- **Collège des professionnels :** Thierry Le Dauphin

Rappel du questionnement :
Comment dynamiser les instances de participation de la Ville (CESC, CCQ, réunions publiques) qui sont confrontées à un certain essoufflement ?
Comment élargir les publics (jeunes, habitants des quartiers défavorisés) ?
Quelles démarches ? Quelles ressources ? Quels outils ?

François Nicolas introduit la réunion. Il rappelle que la municipalité a demandé au CESC de réfléchir à la démocratie participative. L'atelier a jugé normal de venir consulter les CCQ. Pour cette soirée, l'atelier a choisi un format original, celui du forum ouvert. Le CESC a des questions à poser, à partager, mais il veut aussi entendre celles des membres des CCQ. Les membres des CCQ sont invités à noter sur un post-it les sujets qu'ils souhaitent aborder. Au sein de chaque groupe, un rapporteur (membre de l'atelier) notera tout ce qui se dit. Les membres des CCQ sont invités à quitter leur table s'ils en ont envie, à circuler. Ils sont libres de changer de groupe (aucun ne le fera).

Voici les **quatre questions posées par le CESC** :
1) Pourquoi observe-t-on une érosion des effectifs des CCQ ?
2) Y a-t-il des attentes déçues ?
3) Y a-t-il des attentes satisfaites ?
4) Quelles sont les choses à améliorer / modifier ?

Les **questions soulevées par les membres des CCQ** se rattachent aux différentes questions :

Question 1 :
- Connaît-on tous l'objectif ?
- Pourquoi n'arrive-t-on pas à faire venir des jeunes ?
- Pourquoi ne peut-on pas choisir l'ordre du jour des CCQ ?
- Pourquoi les réunions sont-elles dirigées par les élus ? Quel est leur rôle ?
- Non prise en compte des sujets, réalisations déjà faites.

Question 2 :
- Les échanges sont toujours très intéressants, mais les réalisations ne suivent pas.
- Suivi des propositions, non prise en compte des propositions.
- Pourquoi les CCQ n'ont-ils pas de lien avec les associations de quartier ?

Question 3 :

- Respect des horaires.
- Le système de tirage au sort des participants peut-il encore se poursuivre ?
- Doit-on mettre en place une organisation hiérarchique des CCQ ?
- N'est-il pas important de séparer le service Communication du service Démocratie locale ?
- Y a-t-il suffisamment de communication entre les CCQ ?
- Les outils de communication sont-ils adaptés à tous les citoyens ?
- Lors d'un échange préliminaire aux ateliers, un habitant de Ragon donne l'exemple de son CCQ. Trois sujets majeurs ont été abordés (Chronobus, marché, parking) et les sujets étaient déjà ficelés. Les membres du CCQ ont eu l'impression de servir de faire-valoir. Un autre habitant ajoute que « c'est de la communication politique faite par rapport à la population, que c'est une forme de communication élitiste ».

François Nicolas précise que le but du jeu est d'être, à partir du constat, sur des propositions positives. La Ville a posé une question, il ne faut pas se contenter de dire que cela ne va pas. Le CESC pourra proposer des choses, à voir ensuite si la municipalité en tient compte. Le CESC a posé la question du jusqu'où peut-on aller aux élus lors de la plénière : ils ont répondu « pas de limites ». Eric Perraud, membre du CCQ de Trentemoult, rappelle que des travaux et des propositions ont été faits, citant sa contribution et celle d'un stagiaire du service Communication. Il rappelle que Rezé a été précurseur en matière de démocratie participative mais juge le système « usé ». Il rappelle également le contexte électoral. La question est posée de savoir ce que deviendront les propositions de ce soir après les élections. François Nicolas indique que l'idée des élus était justement, en vue du nouveau mandat, de faire différemment, de renouveler la démocratie participative.
Au niveau de la méthode, les différents groupes décident de tous travailler sur les quatre questions, dont les enjeux se recoupent.

RESTITUTION DU TRAVAIL DES GROUPES

Groupe 1 : Rapporteur Frédéric Guillaumet
Le groupe est parti des attentes satisfaites puis a dérivé sur les autres questions

5 points positifs ont été relevés :
- Les CCQ permettent de réunir les habitants.
- Ils permettent d'avoir des informations sur la vie du quartier et de la ville.
- Possibilité de s'autosaisir sur des questions particulières.
- Communication entre CCQ sur des projets limitrophes.
- Le tirage au sort permet à des personnes qui n'iraient pas de s'y intéresser.

Les attentes déçues :
- Le C de consultatif.
- Les règles du jeu sont censées être dites et expliquées en plénière. Elles ne sont pas rappelées régulièrement.
- Les avis des CCQ ne sont pas tous pris en compte.
- Les consultations sont parfois faites alors que le projet est finalisé, voire réalisé.
- Certaines informations sur de gros projets sont partielles.
- Flou artistique dans le fonctionnement des différentes collectivités sur les projets (un membre de CCQ rappelle l'existence de formations sur le sujet).
- Irrégularité des dates des CCQ.

Difficultés relevées :
- La prise de parole : tout le monde n'est pas en capacité de prendre la parole.
- La diffusion des informations reçues au CCQ à l'ensemble des habitants.

Solutions proposées :
- Une carte de Rezé avec les quartiers dessinés : pour connaître les limites de chaque quartier et se localiser.
- Une vue zoomée du quartier correspondant au CCQ.
- Une liste pour chaque CCQ des membres avec les coordonnées. Une membre de CCQ fait remarquer que les membres ne peuvent pas communiquer entre eux, car ils n'ont pas les courriels. Pour des questions de respect de la vie privée, la démarche de donner son mail doit être volontaire, rappelle François Nicolas. Le problème, dans ce cas, rétorque la membre du CCQ, est qu'on ne peut contacter que les présents par ce biais.
- Co-construction de projets avec la Ville, Nantes Métropole.
- Nommer un ou plusieurs référents par quartier (publication au BM).
- Nombre de réunions de 6 par an, avec des dates fixes établies lors de la plénière.
- Possibilité d'une offre de formation à la prise de parole.

Groupe 2 : Rapporteur Yves Madeline
Le groupe se pose au préalable la question d'une définition nécessaire de ce qu'est la démocratie participative. Il fait le constat que beaucoup de sujets ont déjà été traités ou décidés. Autre constat : la collusion dans le même service entre démocratie participative et communication a sans doute amené une inversion de ce qui avait été décidé sur les CCQ. On était au départ sur de l'information remontant des quartiers vers la municipalité. On est aujourd'hui uniquement sur de l'information descendante, une communication du haut vers le bas.
Sur le tirage au sort, le groupe estime que c'est une utopie. La présence de la plupart des tirés au sort finit par s'éroder comme celle des autres. La présence à cette réunion de plusieurs tirés au sort nuance ce constat.

Propositions faites :
- Une communication vers les habitants pour informer que les CCQ existent.
- Créer un bureau qui s'occupe du CCQ, une instance de quartier. Le bureau serait collecteur des informations venant du quartier. Le bureau aurait 50 % de l'ordre du jour des réunions qui seraient de son actif, et 50 % pour la mairie.
- Ce bureau serait en lien avec les associations liées au quartier. Il irait vers elles pour donner et recueillir de l'information. Ce pourrait être un moyen de toucher les jeunes des associations.
- Cette proposition pourrait aller jusqu'à créer une association spécifique par quartier. Pas une association de défense de quartier mais une association qui serait dans les réflexions constructives sur le quartier, dans l'animation. Elle serait force de propositions. L'élu de quartier en serait membre d'office.

Groupe 3 : Rapporteur Stéphanie Le Derf
Le groupe fait le constat que les CCQ sont plus des réunions d'information que de participation, que le débat manque.

Propositions et constats :
- Des CCQ ouverts aux associations.
- Que les CCQ soient consultés bien en amont des projets. Les habitants connaissent leur quartier, cela pourrait éviter certains projets qui cassent le lien social.
- Le constat est fait que beaucoup de propositions et d'avis ne sont pas pris en compte.
- Beaucoup de propositions concernent la sécurité. Est-ce bien l'endroit ? Il est proposé la réalisation d'un descriptif clair des questions qui peuvent être abordées en CCQ. Il faut établir des règles du jeu dès le début, des objectifs bien clairs.
- Que chaque proposition ait une réponse et qu'elle soit expliquée. Les habitants sont en attente de savoir où vont les propositions.
- Sur le tirage au sort, le groupe estime qu'il permet de toucher des gens qui ne connaissent pas les CCQ. Les chiffres communiqués montrent que les tirés au sort ne viennent pas moins que les autres.
- Il est important que les élus soient présents, car ils connaissent les projets du quartier. Mais ce n'est pas forcément à l'élu de diriger toute la réunion. 2/3 du temps pourrait être préparé par la Ville et 1/3 du temps laissé aux habitants. Cela nourrirait le débat et l'information ascendante.
- Election d'un président du CCQ : pourquoi pas ? Il pourrait être un tampon entre la Ville et le CCQ.
- Des réunions par trimestre des représentants de chaque CCQ.
Conclusion : impression d'être des faire-valoir sur des sujets déjà traités.

Groupe 4 : Rapporteur Geneviève Leibe

Propositions :
- Pour attirer des jeunes : faire passer l'information dans les lycées, dans les CSC.
- Une organisation et une hiérarchie dans les CCQ ? Le groupe se prononce contre cette idée.
- Pourquoi des membres du CESC n'iraient-ils pas dans les CCQ exposer les thèmes sur lesquels ils travaillent ?
- Communication entre les CCQ : ils ne se rencontrent pas. Le groupe rappelle la bonne expérience d'une réunion provoquée par les CSC.
- Possibilité de donner à l'avance au service Communication des questions à traiter en plus de ce que l'élu propose.
Plusieurs autres propositions sont émises lors du bref débat qui suit les restitutions du travail en groupe :
- Transmettre l'existence des CCQ quand les jeunes viennent s'inscrire sur les listes électorales.
- Créer un outil pour que les citoyens qui veulent s'investir sachent vers quelle instance aller (proposition d'un membre du CCQ de Pont-Rousseau, qui a constaté qu'il aurait préféré être membre du CESC).
- Créer une adresse courriel pour joindre chaque CCQ.

François Nicolas invite les participants à la réunion à envoyer un courriel à la Démocratie locale s'ils veulent poursuivre le débat. **Yves Madeline** indique que des membres du CESC seront présents lors des voeux et invite les membres du CCQ à partager cette information. Eric Perraud rappelle qu'il y a environ un an et demi une réunion a rassemblé des membres des CCQ et des spécialistes pour parler du fonctionnement des CCQ. Un compte-rendu des travaux a été fait. Eric Perraud demande si le CESC en a pris connaissance. Il regrette en tant que participant aux travaux de n'avoir pu lire ce document. Il précise qu'on lui a répondu qu'on ne pouvait plus le lire car on était en période préélectorale.

5-12 Comptes rendus d'auditions

L'éducation à la citoyenneté

Geneviève Leibe a eu un entretien téléphonique structuré avec une amie **enseignante en histoire géographie instruction civique en collège**. Celle-ci reste à la disposition du groupe. Voici les principaux points de cet entretien :
L'enseignante distingue enseignement à la citoyenneté et **éducation à la citoyenneté**. Elle pratique l'éducation à la citoyenneté. Interrogée sur ce que pensent les élèves de la participation à des instances de démocratie locale, elle répond qu'il y a de la part des élèves, comme de nombreux adultes, une méconnaissance du fonctionnement politique de la société, des confusions. Par exemple beaucoup de gens pensent élire un maire, et non une liste. Même au niveau des concours administratifs, 80 % des candidats ne le sauraient pas, ajoute Frédéric Guillaumet, adjoint au responsable des Formalités administratives à la Ville.

Au niveau de l'enseignement, tout ce qui est institutionnel est enseigné. Souvent les jeunes n'en voient pas l'utilité, cela reste **abstrait et artificiel** pour eux. L'enseignante juge positif de faire intervenir des élus dans les classes, le problème étant le choix de l'interlocuteur.

L'institutionnel apparaît trop théorique pour les jeunes, surtout quand cela vient d'un enseignant. Ils seraient plus intéressés à rencontrer un élu. Quand les élèves étudient des problèmes concrets, comme le budget de l'école, ils sont tout de suite plus intéressés.

Interrogée sur ce que pensent les collégiens des élections nationales, l'enseignante répond que cela reste théorique pour eux, ils manquent de maturité.

L'effort des enseignants porte sur l'éducation à la citoyenneté. A des moments précis, les élèves sont éduqués à la citoyenneté. C'est le cas pour **l'élection des délégués de classe**. Celles-ci se font désormais avec plus de solennité, à la demande des chefs d'établissement : dans une salle à part, avec un isoloir pour voter à bulletin secret. Les dates d'élections sont prévues à l'avance, les candidats peuvent faire campagne, avec des prises de parole. Il y a pour l'élection un président et des assesseurs, un procès-verbal est établi. La parité un garçon une fille est appliquée pour les délégués et les suppléants. Ne pas l'appliquer pourrait être un élément d'annulation, selon des consignes nationales. Cela fait désormais partie des missions de l'école. La question est posée de savoir de quand datent les consignes d'annulation et l'obligation de la parité, qui auparavant était seulement favorisée. Parmi les missions de l'école, le professeur informe les élèves sur les missions et les responsabilités du délégué. Un chapitre du livre de sixième est d'ailleurs consacré aux élections des délégués. L'enseignante constate que plus de filles se présentent aujourd'hui aux élections de délégués, la parité favorisant leur engagement. Son expérience de 30 ans lui a montré que dans les classes d'élèves plutôt faibles, ce sont les meneurs qui se présentent, histoire de montrer qu'ils sont les chefs. De façon générale les candidats sont nombreux. Certains élèves déjà élus se représentent, ce qui signifie que le rôle leur a plu. Quant à l'attitude des élèves vis-à-vis des délégués, ils comprennent bien leur rôle. L'heure de vie de classe est un moment d'éducation à la citoyenneté. Le délégué de classe peut y intervenir, donner la parole aux autres élèves.

Les élèves peuvent participer à une autre instance, **le Conseil d'administration**. On trouve dans le CA le principal, son adjoint, des professeurs, des délégués de parents et des « super délégués ». La vie scolaire forme pendant plusieurs heures les délégués. Pendant le conseil de classe, on donne un classeur avec des instructions aux délégués. Durant les conseils de classe, la parole est donnée aux élèves, souvent à la fin. Parmi les autres instances, il y a également le Club Journal, pour favoriser la liberté d'expression et montrer qu'il y a des règles, qu'on ne peut abuser de cette liberté, montrer

que la démocratie ce n'est pas l'anarchie. Une autre forme de participation peut exister : des associations d'élèves pour insuffler de la solidarité, par exemple des liens d'amitié avec des collégiens africains. Une autre action est la prise de connaissance du règlement intérieur. Le principal insiste sur la notion de contrat. Il s'agit de responsabiliser les élèves. Les modifications du règlement intérieur sont validées en CA.

En conclusion, l'enseignante constate qu'il existe différents moments de participation à la vie communautaire, où les élèves peuvent donner leur avis. Sur des événements nationaux comme les élections présidentielles, les élèves sont très demandeurs. Le problème est que les programmes sont de plus en plus lourds et que les enseignants ont de moins en moins de temps pour faire autre chose. Dans les textes il est pourtant prévu 10 % du temps d'enseignement pour les questions posées par les élèves. A la question de savoir si l'école prépare à la vie citoyenne, l'enseignante répond que sur certains élèves, qui ont de la personnalité, il y a un impact. Elle note aussi que ce que vivent les élèves au collège devrait être transposable à l'extérieur de l'école. Mais les élèves ne font pas le lien. Elle juge positif que les élèves rencontrent des élus, qu'ils visitent la mairie.

Entretien avec Pierre Quénéa, adjoint au maire
Il venait parler de la démocratie à l'occasion des élections de délégués de classe.

En résumé, les élèves se sont appropriés les outils démocratiques :
- parce qu'ils ont été acteurs de ces élections
- parce que l'opération s'est déroulée sur une courte période
- parce qu'elle était transparente et les étapes bien expliquées
- parce que le rôle de chacun était connu et accepté
- parce que ces jeunes ont eu le sentiment d'un donnant/donnant

Une fois ce sujet traité, j'en ai profité pour lui poser des questions et lui ai demandé d'y répondre en tant qu'homme politique et non pas citoyen.

La mobilisation des citoyens est toujours très forte au début de chaque mandat (CCQ et CESC) car Rezé possède un taux de renouvellement des populations important (plus d'arrivants que de partants).
Cependant, il observe une érosion sur la durée et un manque d'adhésion certain probablement parce que :
- les règles du jeu concernant les CCQ et le CESC ne sont pas forcément bien établies au départ et régulièrement rappelées (à quoi ça sert objectivement ?)
- les sujets traités ne sont pas toujours fédérateurs
- ces instances ne sont que consultatives (pas d'autosaisine régulière, pas de co-construction de projet population/collectivité/élus, ...)
- la représentativité n'est pas réelle (pas de jeunes actifs, peu de femmes, pas toutes les catégories socioprofessionnelles)
- les outils utilisés ne sont pas forcément toujours adaptés

Pour lui, pour qu'il y ait adhésion, il faut qu'il y ait "un sentiment de servir à quelque chose, la collectivité, la Ville" et qu'en retour la collectivité intervienne pour les individus = donnant/donnant.

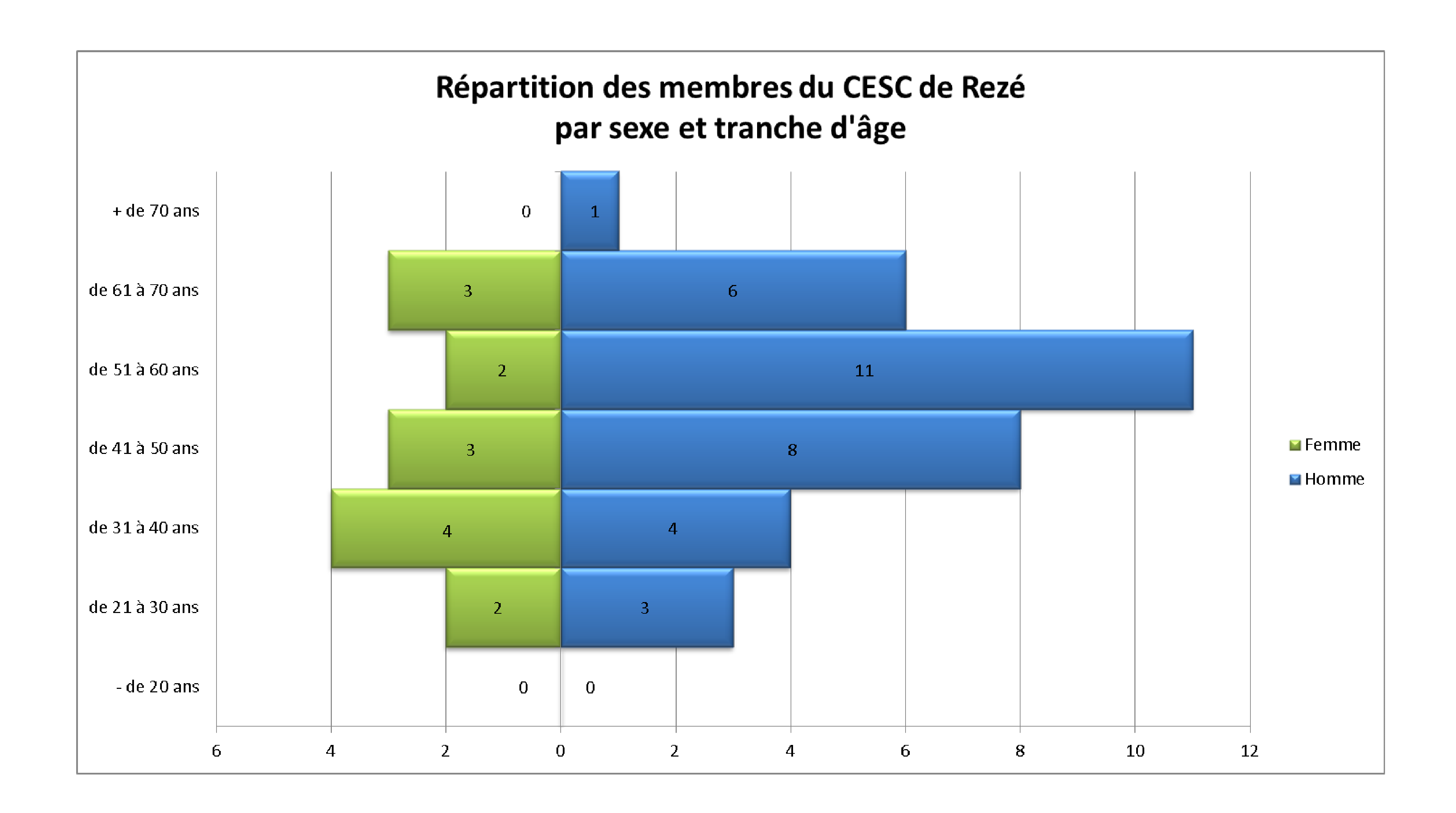
Il nous invite à bousculer les élus par une critique objective du fonctionnement actuel de nos instances et des propositions ambitieuses.

Il préconise de :

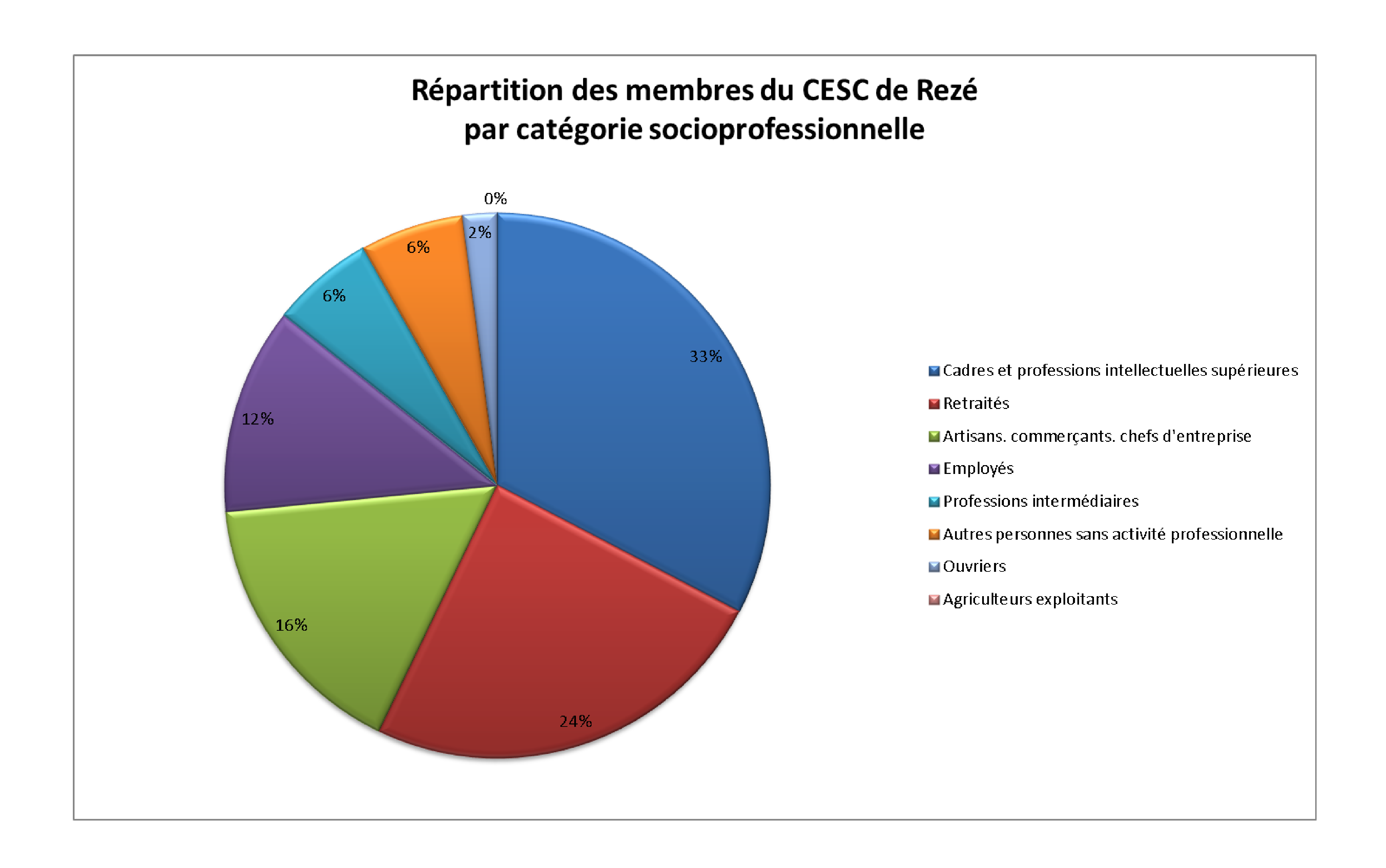
- établir et rappeler régulièrement les règles du jeu de ces instances
- revoir le mode d'adhésion aux instances (tirage au sort, volontariat,...)
- transformer ces instances en e-panel consultatif (sondage) en fonction des problématiques rencontrées par les habitants ou/et par la collectivité
- faire évoluer ces instances en lieu de propositions et de co-construction de projet et non plus seulement d'information
- faire évoluer les pratiques et les relations élus/habitants/pro/assos (les élus sont des citoyens comme les autres et non au-dessus d'eux, les habitants aussi ont des projets pour leur ville)
- faire attention aux sujets proposés (doivent "parler" à la population)
- revoir les outils de communication avec les jeunes et les femmes (ère du numérique)
- créer un conseil incluant des jeunes (fourchette d'âge à voir)
- créer un service de la Jeunesse et développer un projet éducatif ambitieux (incluant un volet sur la citoyenneté)

5-13 Composition de l'atelier de réflexion sur le sujet proposé
Animateur : Jérôme Paul-Plocinik (collège des habitants)
Rapporteur : Frédéric Guillaumet (collège des habitants)
Membres : François Nicolas (collège des habitants), Yohann Dauffy (collège des habitants), Stéphanie Le Derf (collège des habitants), Pierre Martinez (collège des habitants), Geneviève Leibe (collège des associations), Yves Madeline (collège des associations), Martine Mabon (collège des syndicats),

5-14 Tableaux statistiques
Voir ci-après

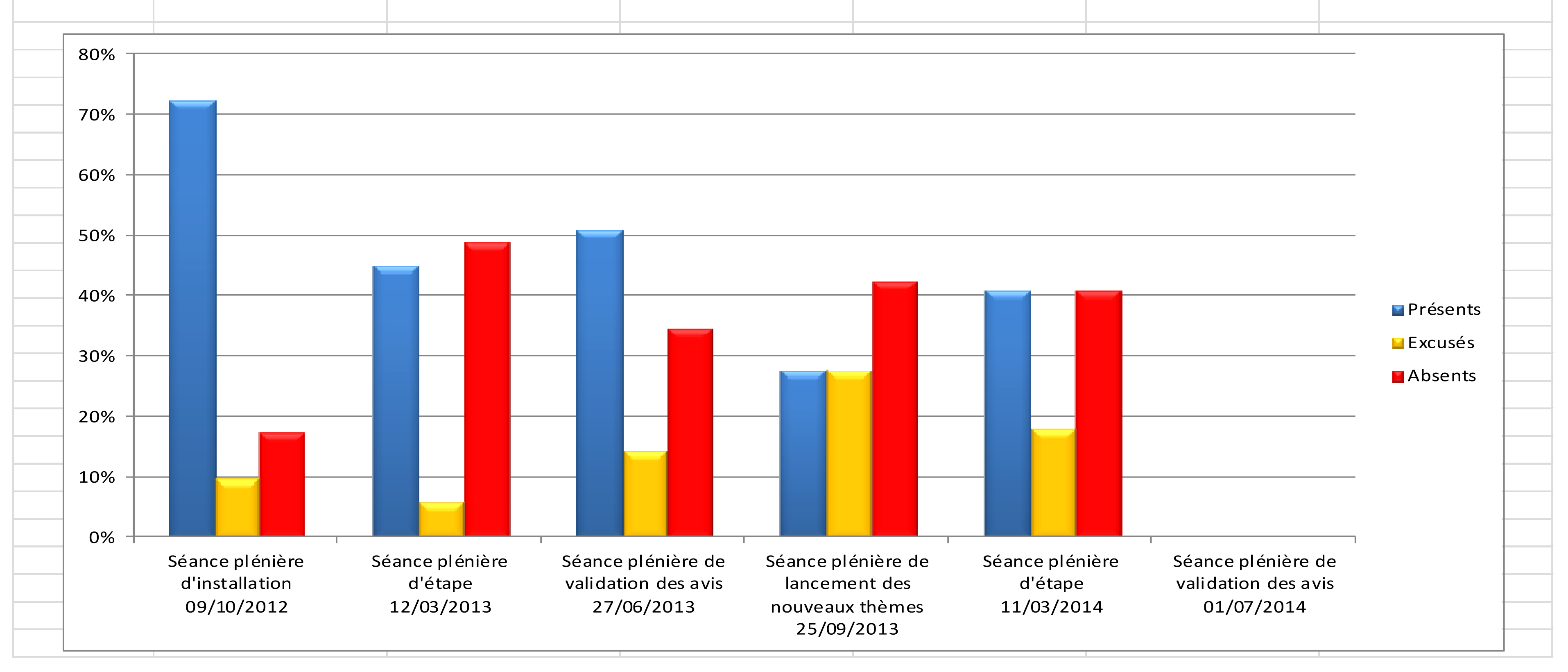


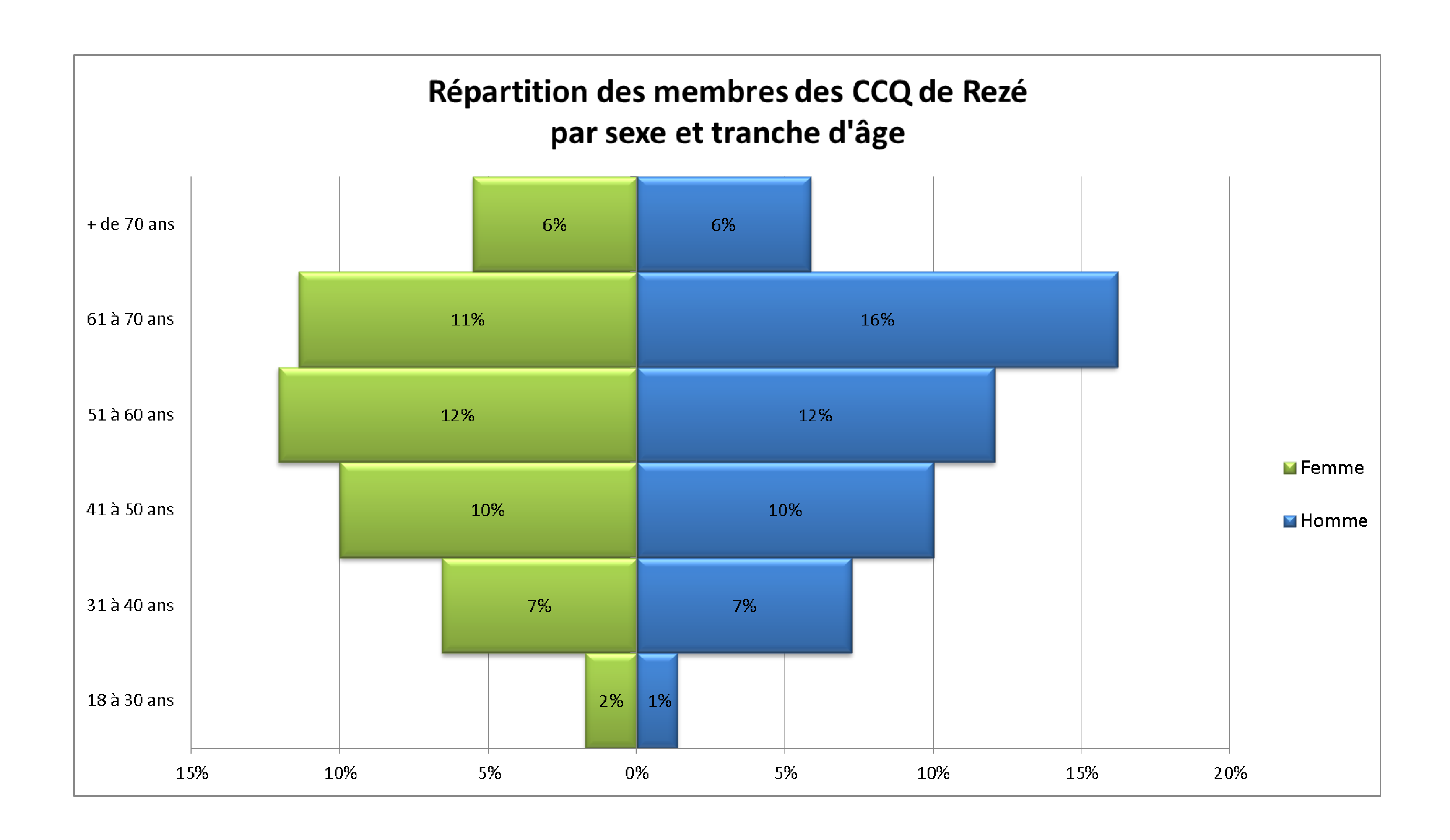
Répartition des membres du CESC de Rezé
par sexe et tranche d'âge
+ de 70 ans
de 61 à 70 ans
de 51 à 60 ans
de 41 à 50 ans
de 31 à 40 ans
de 21 à 30 ans
- de 20 ans
0
1
3
6
2
11
3
8
4
4
2
3
0
0
6
4
2
0
2
4
6
8
10
12
Femme
Homme


Répartition des membres du CESC de Rezé
par catégorie socioprofessionnelle
0%
2%
6%
6%
33%
12%
16%
24%
Cadres et professions intellectuelles supérieures
Retraités
Artisans. commerçants. chefs d'entreprise
Employés
Professions intermédiaires
Autres personnes sans activité professionnelle
Ouvriers
Agriculteurs exploitants

CESC - Séances plénières mandat 7 (2012-2014)
Statistiques de présence

	Séance plénière d'installation 09/10/2012	Séance plénière d'étape 12/03/2013	Séance plénière de validation des avis 27/06/2013	Séance plénière de lancement des nouveaux thèmes 25/09/2013	Séance plénière d'étape 11/03/2014	Séance plénière de validation des avis 01/07/2014
Présents	73%	45%	51%	28%	41%	
Excusés	10%	6%	14%	28%	18%	
Absents	18%	49%	35%	43%	41%	




Répartition des membres des CCQ de Rezé
par sexe et tranche d'âge
+ de 70 ans
61 à 70 ans
51 à 60 ans
41 à 50 ans
31 à 40 ans
18 à 30 ans
6%
6%
11%
16%
12%
12%
10%
10%
7%
7%
2%
1%
15%
10%
5%
0%
5%
10%
15%
20%
Femme
Homme

Représentation des tirés au sort au sein des CCQ

	+ jeune	+ âgé	moy. d'âge	Part des tirés au sort dans chaque CCQ	Participation des tirés au sort
Blordière	38 ans	72 ans	57 ans	20%	31%
Château	28 ans	74 ans	53 ans	34%	31%
Houssais	34 ans	81 ans	57 ans	28%	36%
Pont-Rousseau	44 ans	80 ans	62 ans	23%	26%
Ragon	41 ans	47 ans	44 ans	5%	42%
RHDV	30 ans	77 ans	59 ans	28%	30%
Trentemoult	50 ans	67 ans	58 ans	7%	39%

Evolution de la participation dans les CCQ depuis 2004

	Blordière		
	Début de mandat	**Mi-mandat**	**Fin de mandat**
Juin 2004-Dec. 2006	*66%*	*49%*	*34%*
Janv. 2007-Déc. 2008	*53%*	*57%*	*45%*
Fév. 2009-Dec. 2011	**59%**	**38%**	**26%**
Fév. 2012-Déc. 2014	**33%**	**26%**	

	Château		
	Début de mandat	**Mi-mandat**	**Fin de mandat**
Juin 2004-Dec. 2006	*57%*	*24%*	*25%*
Janv. 2007-Déc. 2008	*48%*	*26%*	*30%*
Fév. 2009-Dec. 2011	**58%**	**33%**	**34%**
Fév. 2012-Déc. 2014	**44%**	**13%**	

	Houssais		
	Début de mandat	**Mi-mandat**	**Fin de mandat**
Juin 2004-Dec. 2006	*60%*	*38%*	*36%*
Janv. 2007-Déc. 2008	*32%*	*NC*	*17%*
Fév. 2009-Dec. 2011	**66%**	**27%**	**25%**
Fév. 2012-Déc. 2014	**43%**	**26%**	

	Pont-Rousseau		
	Début de mandat	**Mi-mandat**	**Fin de mandat**
Juin 2004-Dec. 2006	*71%*	*45%*	*24%*
Janv. 2007-Déc. 2008	*25%*	*NC*	*25%*
Fév. 2009-Dec. 2011	**49%**	**31%**	**18%**
Fév. 2012-Déc. 2014	**38%**	**21%**	

	Ragon		
	Début de mandat	**Mi-mandat**	**Fin de mandat**
Juin 2004-Dec. 2006	*75%*	*41%*	*28%*
Janv. 2007-Déc. 2008	*32%*	*43%*	*20%*
Fév. 2009-Dec. 2011	**62%**	**23%**	**24%**
Fév. 2012-Déc. 2014	**46%**	**33%**	

	RHDV		
	Début de mandat	**Mi-mandat**	**Fin de mandat**
Juin 2004-Dec. 2006	*58%*	*34%*	*32%*
Janv. 2007-Déc. 2008	*30%*	*23%*	*30%*
Fév. 2009-Dec. 2011	**56%**	**33%**	**24%**
Fév. 2012-Déc. 2014	**40%**	**22%**	

	Trentemoult		
	Début de mandat	**Mi-mandat**	**Fin de mandat**
Juin 2004-Dec. 2006	*69%*	*51%*	*35%*
Janv. 2007-Déc. 2008	*29%*	*30%*	*NC*
Fév. 2009-Dec. 2011	**60%**	**31%**	**24%**
Fév. 2012-Déc. 2014	**39%**	**20%**	

NB :

- Chaque mandat a été divisé en 3 périodes de durée égale (environ 10 mois chacune).

- La période allant de janvier 2007 à décembre 2008 correspond à un prolongement du mandat précédent. Celui-ci a en effet été ouvert à d'autres membres. Pour autant, dans certains quartiers, il n'y a eu qu'une réunion voire parfois aucune (mention "NC").